



Motion présentée par le SNESUP-FSU, la CGT et SUD Education à la séance plénière du CNESER du 12 mai 2026

Droits d'inscription à 2 900€ et 3 900€ imposés à tous les étudiant·es extracommunautaires : c'est non !

Après avoir supprimé les aides au logement (APL) pour les étudiant·es hors UE, le gouvernement veut imposer une augmentation massive des frais d'inscription des étudiant·es extracommunautaires. C'est une attaque frontale contre une population étudiante déjà particulièrement vulnérable comme en témoigne l'enquête bien-être et santé des étudiant·es de l'observatoire national de la vie étudiante.

Le CNESER dénonce cette mesure profondément incohérente, qui ira à l'encontre de l'objectif "d'attractivité" affiché comme caution par le gouvernement. Elle n'est rien d'autre qu'un tri social profondément incohérent et inacceptable. Elle cherche à profiter de la rentabilité des étudiant·es en doctorat tout en refusant de les former préalablement étant donné que les masters et les licences leur sont inaccessibles pour des questions financières. Elle rentre dans une logique purement économique de l'Enseignement Supérieur, occultant ses missions premières et reléguant au rang de ressource supplémentaire les étudiants extracommunautaires. Cette mesure ne sert ni plus ni moins qu'à tenter de pallier le manque de moyens donnés à l'université.

Le CNESER dénonce également cette mesure discriminatoire aux forts relents xénophobes de préférence nationale, contraire aux valeurs humanistes et émancipatrices du service public de l'enseignement supérieur.

Le CNESER demande le retrait de ce texte et du texte précédent datant de 2019 imposant des droits différenciés aux étudiants extracommunautaires.

vote : 58 POUR 4 ABS et 5 NPPV